MODE D'EMPLOI: Utiliser Brigand SB pour le contrôle des surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur, dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (résidentiels, commerciaux, industriels, agricoles, publics, portuaires ou de terminaux).
Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués). Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION: L'appât DOIT être placé soit dans un point d'appât inviolableou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : (1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; (2) son entrée doit être conçue de façon que les enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; (4) Son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas); et (5) il doit afficher le nom du produit, la garantie, le numéro d'homologation, la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.
Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : (1) être résistant à la destruction par des espèces non ciblées ; et (2) son entrée doit être conçue de façon que les les animaux des espèces non ciblées ne puissent pas atteindre l'appât.
Les appâts placés à l'extérieur et en surface DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroits accessibles par les enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour les points d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

EMPLACEMENTS D'UTILISATION: Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments. Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

SÉLECTION DES ZONES DE TRAITEMENT: Déterminer les lieux où les surmulots et/ou les rats noirs et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Établir des points d'appâts permanents et les réapprovisionner au besoin. Garder les appâts hors de la pluie et la neige. Remplacer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

APPLICATION: Chaque sachet de Brigand SB contient environ 10 grammes d'appât. Éliminer le plus possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement.

SURMULOTS ET RATS NOIRS: placer de 8 à 42 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des surmulots et des rats noirs. Espacer les points d'appât des intervalles de 5 à 10 mètres. Utiliser des quantités supérieures aux endroits présentant des signes d'activité importante. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.
SOURIS COMMUNES: placer 1 à 2 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des souris communes. Espacer les points d'appât des intervalles de 2 à 4 mètres aux endroits présentant des signes d'activité de souris. Deux sachetsd'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. . Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

COMMERCIAL

BRIGAND SB

RODENTICIDE APPÂT MOU

Tue les surmulots, les rats noirs et les souris communes en un seul traitement
Tue les surmulots résistants à la warfarine

Pâte

PRINCIPIE ACTIF: BROMADIOLONE 0.005%
N° D'Homologation 33117...Loi Sur Les Produits Antiparasitaires

CONTENU NET: 7 KG

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.

AVERTISSEMENT

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ

POISON

PelGar International

PelGar International Ltd.,
Unit 13 Newman Lane, Alton, Hampshire, GU34 2QR. Royaume-Uni.
Tel: 610-849-1723 Ou écrire à: **canada@pelgar-usa.com**

Suivi: remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Porter des gants résistants aux produits chimiques pour recueillir et éliminer correctement les carcasses des animaux et les restes des appâts et des sachets d'appât ainsi que les appâts qui sont devenus accessibles aux animaux non ciblés. Pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets des produits pré-mesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomirà moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La vitamine K1, par injection intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.
Entreposage du pesticide : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'emportant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent pas l'atteindre.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit pesticide doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

Représentant au Canada:
Brent McLennan
69 Evergreen Close SW
Calgary, AB T2Y 2X8

BARCODE